Le tableau de bord de la précarité

Magali FLACHÈRE
Laurent FRÉNOIS
Service Études et diffusion
Direction régionale Insee Occitanie

15/12/20

Insee Mesurer pour comprendre

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

1. Comment est construit le tableau de bord ?

2. Concrètement : à quoi ressemble-t-il ?

3. Que peut-on en faire ?

01 Comment est construit le tableau de bord ?

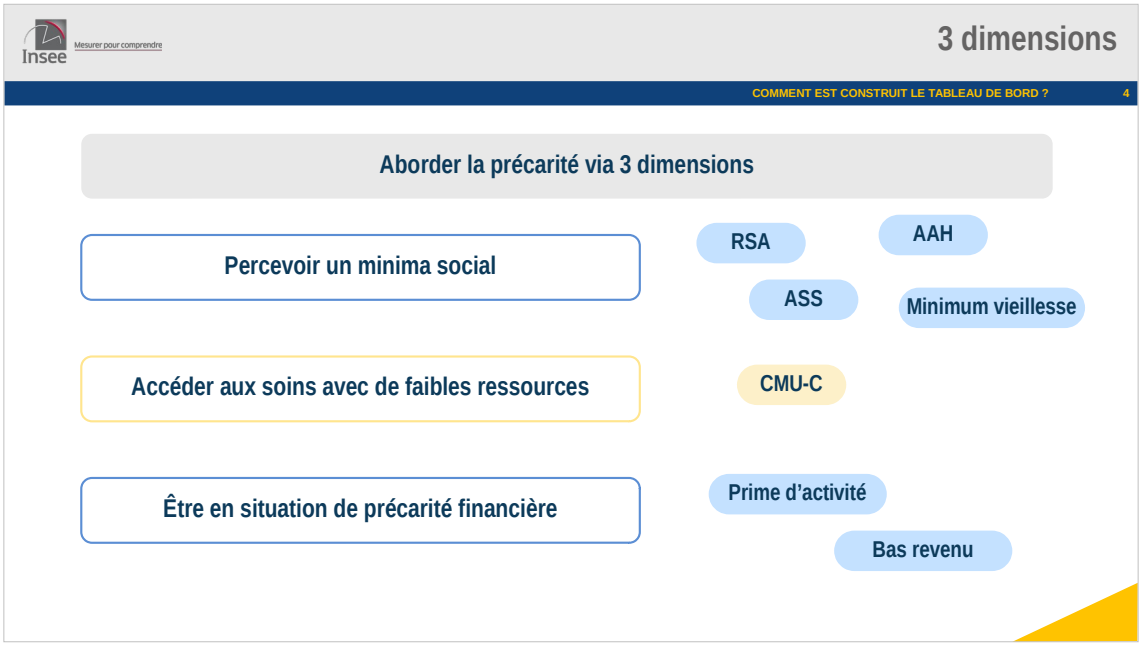

Le tableau de bord aborde la précarité au travers de 3 dimensions :
- les personnes percevant un minima social
- l'accès au soin des personnes ayant de faibles ressources
- les personnes en situation de précarité financière

Personnes percevant un minima social
Il existe en France 10 minima sociaux.
Ce sont des dispositifs définis par la loi, visant à garantir un montant minimum de revenu, au travers d'allocations sous conditions de ressources, à des personnes ne pouvant pas tirer de leur activité (présente ou passée) des ressources suffisantes.
Chaque minimum social a sa logique, ses conditions d'attribution propres et s'adresse à des bénéficiaires spécifiques.

Parmi ces 10 minima, 4 regroupent 95 % des allocations versées.
Il s'agit
- du RSA (revenu de solidarité active)
- de l'AAH(allocation adulte handicapé)
- de l'ASS (allocation de solidarité spécifique)
- et du minimum vieillesse

Et ce sont ces 4 minima les plus souvent distribués qui sont retenus dans le tableau de bord

Accès au soin des personnes ayant de faibles ressources

Mesuré via les bénéficiaires de la CMU-C (couverture maladie universelle – complémentaire) et à compter de 2019, par le nouveau dispositif qui la remplace, la complémentaire santé solidaire.

Personnes en situation de précarité financière
- allocataires de la PPA (aide aux travailleurs aux ressources modestes)
- personnes vivant sous le seuil de pauvreté malgré le versement d'un minima social

Ce tableau de bord de la précarité existe, et ne peut exister, que dans le cadre d'un partenariat avec les principaux organismes concernés

- CAF, MSA,
- pôle emploi
- l'ARS
- Carsat
- DRJSCS

02 Concrètement : à quoi ressemble-t-il ?

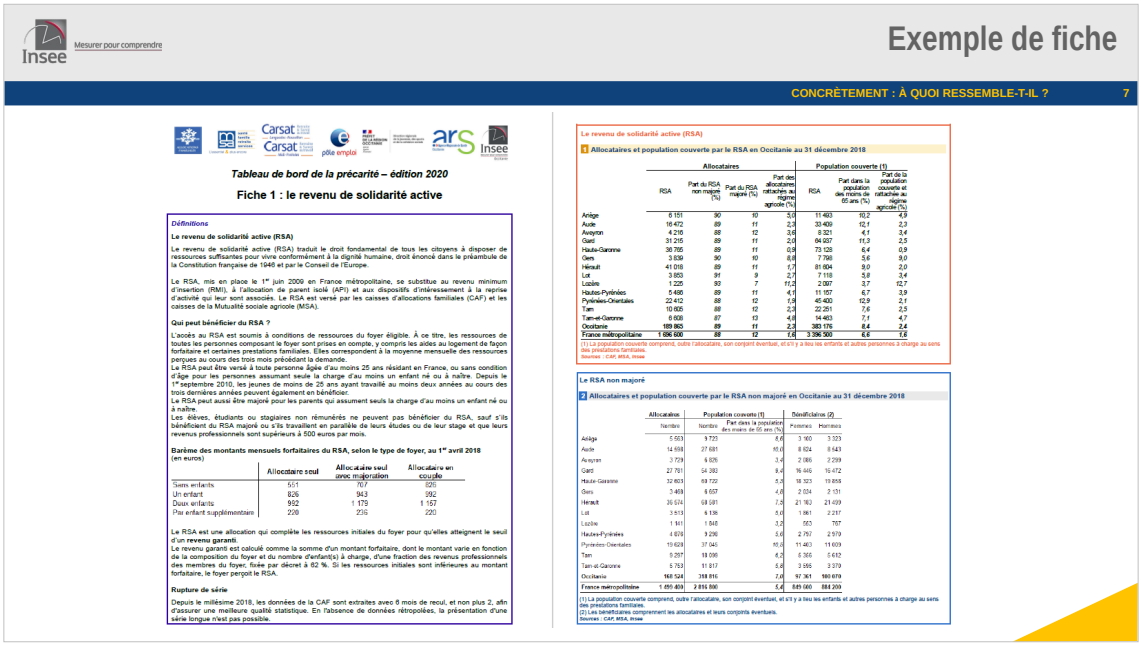

Insee — Mesurer pour comprendre

Exemple de fiche

CONCRÈTEMENT : À QUOI RESSEMBLE-T-IL ? 7

Tableau de bord de la précarité – édition 2020

Fiche 1 : le revenu de solidarité active

Définitions

Le revenu de solidarité active (RSA)

Le revenu de solidarité active (RSA) traduit le droit fondamental de tous les citoyens à disposer de ressources suffisantes pour vivre conformément à la dignité humaine, droit énoncé dans le préambule de la Constitution française de 1946 et par le Conseil de l'Europe.

Le RSA, mis en place le 1er juin 2009 en France métropolitaine, se substitue au revenu minimum d'insertion (RMI), à l'allocation de parent isolé (API) et aux dispositifs d'intéressement à la reprise d'activité qui leur sont associés. Le RSA est versé par les caisses d'allocations familiales (CAF) et les caisses de la Mutualité sociale agricole (MSA).

Qui peut bénéficier du RSA ?

L'accès au RSA est soumis à conditions de ressources du foyer éligible. À ce titre, les ressources de toutes les personnes composant le foyer sont prises en compte, y compris les aides au logement de façon forfaitaire et certaines prestations familiales. Elles correspondent à la moyenne mensuelle des ressources perçues au cours des trois mois précédant la demande.
Le RSA peut être versé à toute personne âgée d'au moins 25 ans résidant en France, ou sans condition d'âge pour les personnes assumant seule la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Depuis le 1er septembre 2010, les jeunes de moins de 25 ans ayant travaillé au moins deux années au cours des trois dernières années peuvent également en bénéficier.
Le RSA peut aussi être majoré pour les parents qui assument seuls la charge d'au moins un enfant né ou à naître.
Les élèves, étudiants ou stagiaires non rémunérés ne peuvent pas bénéficier du RSA, sauf s'ils bénéficient du RSA majoré ou s'ils travaillent en parallèle de leurs études ou de leur stage et que leurs revenus professionnels sont supérieurs à 500 euros par mois.

Barème des montants mensuels forfaitaires du RSA, selon le type de foyer, au 1er avril 2018 (en euros)

	Allocataire seul	Allocataire seul avec majoration	Allocataire en couple
Sans enfants	551	707	826
Un enfant	826	943	992
Deux enfants	992	1 179	1 157
Par enfant supplémentaire	220	236	220

Le RSA est une allocation qui complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent le seuil d'un **revenu garanti**.
Le revenu garanti est calculé comme la somme d'un montant forfaitaire, dont le montant varie en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfant(s) à charge, d'une fraction des revenus professionnels des membres du foyer, fixée par décret à 62 %. Si les ressources initiales sont inférieures au montant forfaitaire, le foyer perçoit le RSA.

Rupture de série

Depuis le millésime 2018, les données de la CAF sont extraites avec 6 mois de recul, et non plus 2, afin d'assurer une meilleure qualité statistique. En l'absence de données rétropolées, la présentation d'une série longue n'est pas possible.

Le revenu de solidarité active (RSA)

1 Allocataires et population couverte par le RSA en Occitanie au 31 décembre 2018

	Allocataires				Population couverte (1)		
	RSA	Part du RSA non majoré (%)	Part du RSA majoré (%)	Part des allocataires rattachés au régime agricole (%)	RSA	Part dans la population des moins de 65 ans (%)	Part de la population couverte et rattachée au régime agricole (%)
Ariège	6 151	90	10	5,0	11 483	10,2	4,9
Aude	16 472	89	11	2,3	33 409	12,1	2,3
Aveyron	4 216	88	12	3,6	8 321	4,1	3,4
Gard	31 215	89	11	2,0	64 027	11,3	2,5
Haute-Garonne	36 765	89	11	0,9	73 128	6,4	0,9
Gers	3 839	90	10	8,8	7 798	5,6	9,0
Hérault	41 018	89	11	1,7	81 604	9,0	2,0
Lot	3 853	91	9	2,7	7 118	5,8	3,4
Lozère	1 225	93	7	11,0	2 087	3,7	12,7
Hautes-Pyrénées	5 486	89	11	4,1	11 157	6,7	3,9
Pyrénées-Orientales	22 412	88	12	1,8	45 400	12,9	2,1
Tarn	10 605	88	12	2,3	22 251	7,6	2,5
Tarn-et-Garonne	6 908	87	13	4,8	14 463	7,1	4,7
Occitanie	**169 865**	**89**	**11**	**2,3**	**383 176**	**8,4**	**2,4**
France métropolitaine	**1 896 500**	**88**	**12**	**1,6**	**3 396 500**	**6,6**	**1,6**

(1) La population couverte comprend, outre l'allocataire, son conjoint éventuel, et s'il y a lieu les enfants et autres personnes à charge au sens des prestations familiales.
Sources : CAF, MSA, Insee

Le RSA non majoré

2 Allocataires et population couverte par le RSA non majoré en Occitanie au 31 décembre 2018

	Allocataires	Population couverte (1)		Bénéficiaires (2)	
	Nombre	Nombre	Part dans la population des moins de 65 ans (%)	Femmes	Hommes
Ariège	5 553	9 723	8,6	3 160	3 323
Aude	14 698	27 681	10,0	8 924	8 543
Aveyron	3 729	6 826	3,4	2 086	2 299
Gard	27 701	54 392	9,4	16 446	15 472
Haute-Garonne	32 603	59 772	5,2	18 323	19 858
Gers	3 469	6 657	4,0	2 034	2 131
Hérault	36 574	68 981	7,0	21 183	21 499
Lot	3 513	6 136	5,0	1 861	2 217
Lozère	1 141	1 848	3,2	663	707
Hautes-Pyrénées	4 878	9 206	5,0	2 757	2 979
Pyrénées-Orientales	19 628	37 045	10,0	11 463	11 609
Tarn	9 257	18 096	6,3	5 365	5 613
Tarn-et-Garonne	5 763	11 817	5,8	3 586	3 378
Occitanie	**148 524**	**288 816**	**7,0**	**97 361**	**100 679**
France métropolitaine	1 659 400	2 896 800	5,4	845 600	884 200

(1) La population couverte comprend, outre l'allocataire, son conjoint éventuel, et s'il y a lieu les enfants et autres personnes à charge au sens des prestations familiales.
(2) Les bénéficiaires comprennent les allocataires et leurs conjoints éventuels.
Sources : CAF, MSA, Insee

1fiche pour chaque prestation.

Chaque fiche est constitué de 2 espaces :
- un espace de définitions, pour préciser ce qu'est la prestation, à qui elle est adressée, sous quelles conditions, et les montants versés
- un espace des chiffres, consacré aux allocataires de l'année étudiée : pour cette édition, 2018

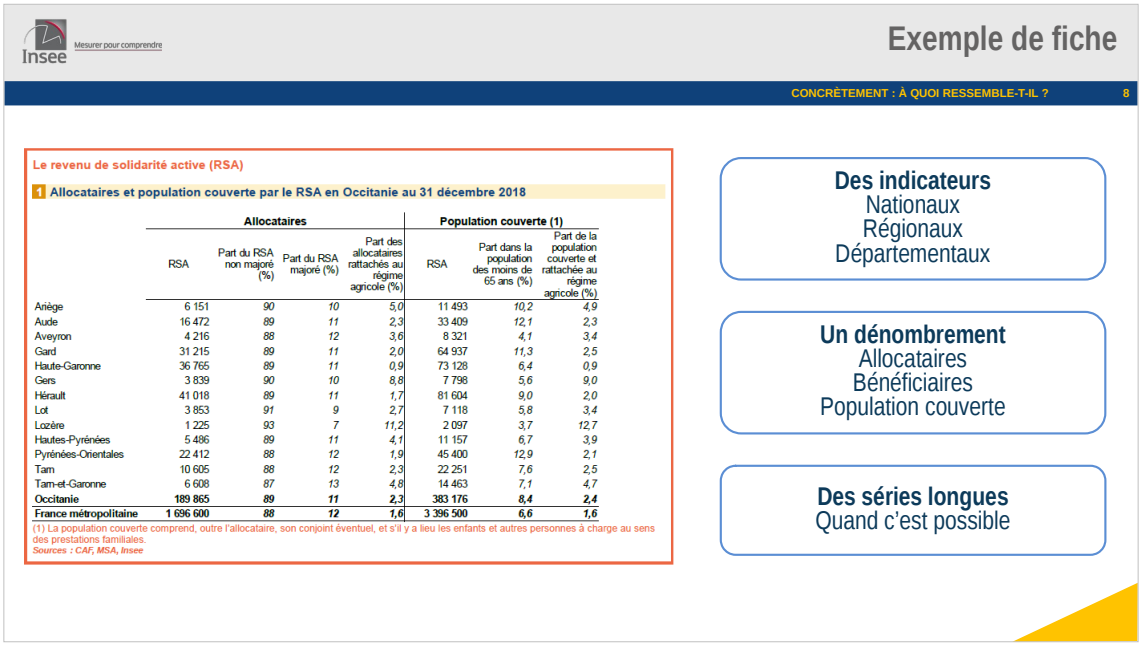

Insee Mesurer pour comprendre

Exemple de fiche

CONCRÈTEMENT : À QUOI RESSEMBLE-T-IL ? 8

Le revenu de solidarité active (RSA)

1 Allocataires et population couverte par le RSA en Occitanie au 31 décembre 2018

	Allocataires				Population couverte (1)		
	RSA	Part du RSA non majoré (%)	Part du RSA majoré (%)	Part des allocataires rattachés au régime agricole (%)	RSA	Part dans la population des moins de 65 ans (%)	Part de la population couverte et rattachée au régime agricole (%)
Ariège	6 151	90	10	5,0	11 493	10,2	4,9
Aude	16 472	89	11	2,3	33 409	12,1	2,3
Aveyron	4 216	88	12	3,6	8 321	4,1	3,4
Gard	31 215	89	11	2,0	64 937	11,3	2,5
Haute-Garonne	36 765	89	11	0,9	73 128	6,4	0,9
Gers	3 839	90	10	8,8	7 798	5,6	9,0
Hérault	41 018	89	11	1,7	81 604	9,0	2,0
Lot	3 853	91	9	2,7	7 118	5,8	3,4
Lozère	1 225	93	7	11,2	2 097	3,7	12,7
Hautes-Pyrénées	5 486	89	11	4,1	11 157	6,7	3,9
Pyrénées-Orientales	22 412	88	12	1,9	45 400	12,9	2,1
Tarn	10 605	88	12	2,3	22 251	7,6	2,5
Tarn-et-Garonne	6 608	87	13	4,8	14 463	7,1	4,7
Occitanie	**189 865**	**89**	**11**	**2,3**	**383 176**	**8,4**	**2,4**
France métropolitaine	**1 696 600**	**88**	**12**	**1,6**	**3 396 500**	**6,6**	**1,6**

(1) La population couverte comprend, outre l'allocataire, son conjoint éventuel, et s'il y a lieu les enfants et autres personnes à charge au sens des prestations familiales.
Sources : CAF, MSA, Insee

Des indicateurs
Nationaux
Régionaux
Départementaux

Un dénombrement
Allocataires
Bénéficiaires
Population couverte

Des séries longues
Quand c'est possible

En zoomant sur l'espace des chiffres.

Les tableaux et cartes proposées sont constitué d'indicateurs régionaux, départementaux et nationaux.

En fonction des cas, les indicateurs portent sur le nombre d'allocataires, de bénéficiaires et la population couverte.

Dès que c'est possible, des séries longues sont proposées.

03 Que peut-on en faire ?

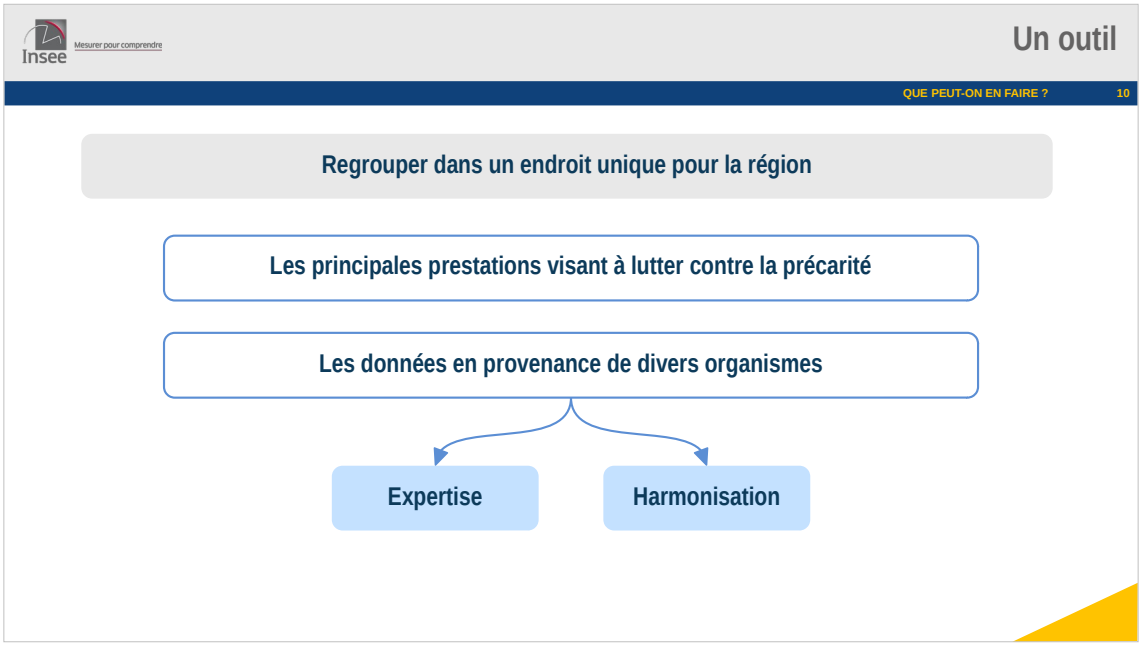

Le tableau de bord est à voir comme un outil, qui regroupe en un endroit unique pour la région :
- les principales prestations visant à lutter contre la précarité
- et surtout les données en provenance des divers organismes

Ce travail commun garantie une expertise et surtout une harmonisation.

2 exemple pour convaincre :

- une prestation peut-être versée par plusieurs organismes. Par exemple, le RSA est versé selon les cas par la CAF ou la MSA. Dans le tableau de bord, tout est regroupé.

- les données CAF disponibles en open data sont diffusées au territoire de gestion. Si l'on va chercher les allocataires de la CAF 31, on aura les allocataires gérés par la CAF 31. Parmi ceux-ci, certains ne vivent pas dans le 31. Dans le tableau de bord, des retraitements sont effectués pour mettre à disposition les allocataires localisés à leur lieu de résidence.

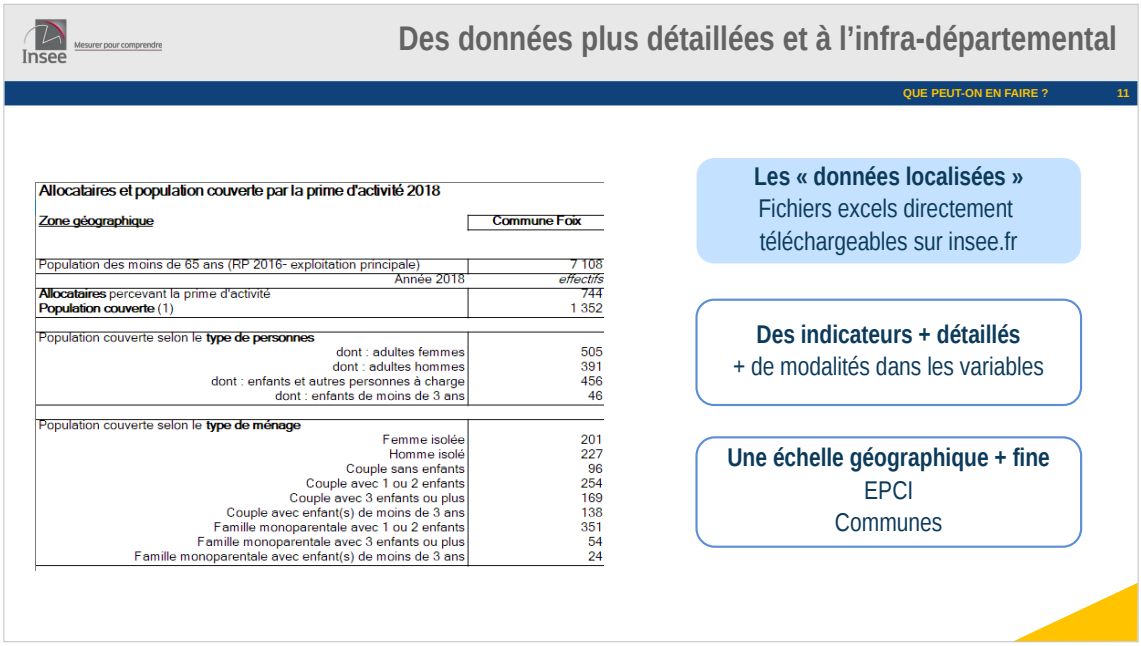

Insee — Mesurer pour comprendre

Des données plus détaillées et à l'infra-départemental

QUE PEUT-ON EN FAIRE ? 11

Allocataires et population couverte par la prime d'activité 2018

Zone géographique	Commune Foix
Population des moins de 65 ans (RP 2016- exploitation principale)	7 108
Année 2018	*effectifs*
Allocataires percevant la prime d'activité	744
Population couverte (1)	1 352
Population couverte selon le **type de personnes**	
dont : adultes femmes	505
dont : adultes hommes	391
dont : enfants et autres personnes à charge	456
dont : enfants de moins de 3 ans	46
Population couverte selon le **type de ménage**	
Femme isolée	201
Homme isolé	227
Couple sans enfants	96
Couple avec 1 ou 2 enfants	254
Couple avec 3 enfants ou plus	169
Couple avec enfant(s) de moins de 3 ans	138
Famille monoparentale avec 1 ou 2 enfants	351
Famille monoparentale avec 3 enfants ou plus	54
Famille monoparentale avec enfant(s) de moins de 3 ans	24

Les « données localisées »
Fichiers excels directement téléchargeables sur insee.fr

Des indicateurs + détaillés
+ de modalités dans les variables

Une échelle géographique + fine
EPCI
Communes

Les données régionales et départementales du tableau de bord sont complétées
- par des données localisées à l'EPCI et à la commune,
- mais également des données plus détaillées (par tranches d'âge par exemple).

Ces données localisées sont téléchargeables sous forme de fichier excel directement sur insee.fr.

Une approche de la précarité en Occitanie

Édition 2020

CHIFFRES DÉTAILLÉS
Paru le : 15/12/2020

Imprimer

Sommaire

Publication

Inactivité et chômage des jeunes : un éloignement de l'emploi à plusieurs facettes - Insee Analyses Occitanie n° 99

Chiffres détaillés

Tableau de bord

Données localisées

Tableau de bord de la précarité

Les pouvoirs publics et l'ensemble des acteurs sociaux portent une attention particulière aux phénomènes de pauvreté, de précarité et d'exclusion, présents à la fois dans les milieux urbains et ruraux. Des programmes d'intervention sont mis en œuvre par différents acteurs pour apporter des réponses de proximité, le plus en amont possible, et garantir aux personnes concernées l'accès aux droits fondamentaux. Parce qu'ils sont difficiles à cerner de façon globale, du fait de leur diversité et de leur évolution, il est nécessaire que l'information sur ces phénomènes soit approfondie, suivie et mieux partagée, d'où les travaux annuels sur la précarité en région Occitanie. Dans le contexte actuel, les données 2018 présentées dans ce tableau de bord sont à considérer comme une observation antérieure à la crise, à laquelle se référer lorsque les indicateurs sur les principaux minima sociaux seront disponibles pour l'année 2020.

CHIFFRES DÉTAILLÉS
Paru le : 15/12/2020

Le tableau de bord de la précarité - Édition 2020 est constitué d'indicateurs régionaux et départementaux sur les principaux minima sociaux, l'accès aux soins et la précarité financière.

Base de données

Des questions ?

Retrouvez-nous sur

insee.fr

magali.flachere@insee.fr
laurent.frenois@insee.fr

Insee Mesurer pour comprendre

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale